



REGLEMENT INTERIEUR

www.newsport.fr



newsportasso@com



NewSport

1 allée des sports
13620 CARRY LE ROUET

Article 1 – OBJET

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association et a pour but de préciser les règles de fonctionnement, de discipline et de sécurité applicables à l'ensemble des membres.

Article 2 – ADHESION

Toute personne peut adhérer à l'association sous réserve d'avoir :

- rempli le bulletin d'adhésion,
- régler la cotisation annuelle,
- l'assurance de responsabilité civile
- un test d'aisance aquatique pour la section primaire

L'adhésion implique l'acceptation sans réserve des statuts et du présent règlement intérieur.

En inscrivant votre enfant, vous attestez qu'il ne présente pas de contre-indication médicale pour participer aux différentes activités sportives proposées et dégage toutes responsabilités NEWSPORT

Article 2 – COTISATIONS

- Le montant de la cotisation est fixé chaque année par NEWSPORT
- Aucune inscription n'est validée sans paiement de la cotisation.
- En cas de départ volontaire ou d'exclusion, la cotisation versée reste acquise à l'association.

Les réservations s'effectuent durant la période d'inscription dans la limite des places disponibles. Toutefois, ces inscriptions peuvent être prolongées en cas de non remplissage.

Les réservations doivent être faites soit :

- NewSport : 1 allée des sports – 13620 CARRY-LE-ROUET
- Boîte aux lettres : NewSport – 1 allée des sports – 13620 CARRY-LE ROUET
- Par mail : newsportasso@gmail.com
- Sur internet : www.newsportasso.fr (pour les stages multi-activités)

La cotisation inclus : l'encadrement, les assurances, les transports, les prestations, le matériel et les activités.

Des frais de dossier seront demandés à l'inscription et valable seulement pour la période ou la section concernée (sauf pour les résidents de Carry le Rouet).

La facturation est établie suivant la fiche d'inscription remise par la famille.

Aucune journée d'absence ne pourra être déduite, ni remplacée.

Un remboursement pourra avoir lieu seulement et si seulement l'annulation est faite au plus tard 14 jours avant le début de l'adhésion.

Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur avis médical (avec certificat médical)

Toute adhésion commencée ne fera l'objet d'aucun remboursement ni avoir.

Article 3 – FONCTIONNEMENT

LES MERCREDIS DE NEWSPORT :

Les Mercredis de NewSport fonctionne le mercredi avec des formules différentes. Les enfants de 5 à 12 ans sont concernés. Les enfants sont accueillis dans les locaux situés :

Salle Annexe et complexe sportif – 1 allée des sports – 13620 CARRY LE ROUET.



Les parents devront prévoir un pique-nique pour le repas du midi ainsi qu'un goûter.

Les accueils des enfants se feront de 8H30 à 17H45 , Salle Annexe et complexe sportif -13620 CARRY LE ROUET

Les départs se font de 16h45 à 17h45 Salle Annexe et complexe sportif -13620 CARRY LE ROUET.

STAGE MULTI ACTIVITE :

Les Stages Multi Activités fonctionnent du lundi au vendredi de 8h45 à 17h15 pour les accueils libres et du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 pour les garderies. Les enfants de 4 ans à 17 ans sont concernés par ces stages.

Les parents devront prévoir un pique-nique pour le repas du midi ainsi qu'un goûter.

Les enfants sont accueillis dans les locaux situés :

Salle Annexe et complexe sportif -1 allée de sports - 13620 CARRY LE ROUET.

RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

Toute absence devra nous être signalée par téléphone au :

04 86 64 76 03 OU au 06 59 18 79 96

-Marquer les vêtements des enfants.

-Pour chaque jour, prévoir des vêtements et chaussures adaptés à la saison et aux activités (une casquette en période estivale, un manteau chaud, un bonnet et des gants pour la période hivernale...).

En cas de fièvre, douleurs... les parents seront systématiquement prévenus.

-Préparer le repas froid et le goûter de votre enfant. Newsport ne prend pas en charge le repas.

ARTICLE 4 - COMPORTEMENT ET RESPECT

Chaque membre s'engage à respecter :

- les règles de fair-play, d'esprit sportif et de solidarité,
- les éducateurs, bénévoles, partenaires et autres adhérents,
- les locaux, le matériel et les installations sportives.

Tout comportement violent, injurieux ou discriminatoire entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive

Article 5 - RESPONSABILITE GENERALE

NewSport est responsable des enfants pendant les heures d'ouverture.

Un enfant ne pourra repartir « seul ou accompagné d'un autre mineur » sauf autorisation écrite des parents.

Cette solution est toutefois vivement déconseillée pour des questions de sécurité.

Article 6 - RESPONSABILITE DES PARENTS

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même **s'il blessait un autre enfant.**

L'assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages pour les activités extra scolaires doit être souscrite par les parents et adressée lors de l'inscription.



Article 7 : UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATERIEL

- Les adhérents doivent utiliser le matériel avec soin et le ranger après usage.
- Toute dégradation volontaire ou par négligence pourra donner lieu à réparation ou remboursement.
- L'accès aux installations est réservé aux membres à jour de leur cotisation.

Article 8 – ABSENCES

Aucune journée d'absence ne pourra être déduite.
Elles doivent obligatoirement être signalées à NewSport.

Article 9 – TRANSPORT EN BUS, MINI BUS ET VEHICULES

NewSport se charge du transport des enfants en bus ou en minibus sur les différents sites de pratiques d'activités auprès d'un transporteur agréé ou bien avec les véhicules de l'association.

Article 10 : SANCTIONS

En cas de manquement au présent règlement, le bureau peut prononcer :

- un avertissement,
- une exclusion temporaire,
- une exclusion définitive sans remboursement de cotisation.

L'adhérent concerné peut être entendu avant toute décision.

Article 11 : ACTIVITE A RISQUE ET SECURITE RENFORCE

- Certaines disciplines proposées par l'association (ex. : sports de contact, activités de pleine nature, sports collectifs intensifs) comportent des risques accrus liés à leur pratique.

- Ces activités sont encadrées exclusivement par des éducateurs diplômés et/ou titulaires des certifications nécessaires.
- L'association s'engage à respecter l'ensemble des normes de sécurité en vigueur (vérification du matériel, consignes de sécurité, effectifs adaptés, trousse de premiers secours).
- Chaque adhérent s'engage à respecter strictement les règles de sécurité données par les encadrants.
- En cas de non-respect de ces consignes, l'adhérent engage sa responsabilité personnelle et l'association ne pourra être tenue responsable des conséquences.

Article 12 – FIN DE SERVICE

Concernant les mercredis du sport, NewSport ferme ses portes à 17h45.
Concernant les stages multi-activités, NewSport ferme ses portes 18h00.

En conséquence, les parents prendront les dispositions nécessaires pour venir chercher leurs enfants, ou les faire récupérer par une personne majeure autorisée, avant l'heure de fermeture.

Dans ce cas, une autorisation devra être envoyée sur le mail newsportasso@gmail.com. La ou les personnes désignées devront se présenter avec une pièce d'identité pour récupérer l'enfant.

Le présent règlement est téléchargeable sur le site internet ou pourra être remis sur demande.

NEWSPORT se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.

